

République Française

Département du Loiret

COMMUNE DE CHÂTEAU-RENARD

FEUILLET DE PUBLICITÉ

Liste récapitulative des délibérations

Lors de la séance du 8 février 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	9/2024	Demande de subvention à l'État (DETR /DSIL 2024) / Fourniture et pose d'une cuve enterrée au Vivier - Défense incendie. - Approuvé
2	10/2024	Demande de subvention à l'État (DETR/DSIL 2024) / Passage en LED de l'éclairage du centre-ville. - Approuvé
3	11/2024	Demande de subvention au Département – Concert donné par Chœur de Safran. - Approuvé
4	12/2024	Avis du Domaine – Cession d'un terrain au Rû Charlot. - Approuvé
5	13/2024	Attribution d'un bail locatif – Impasse de Mocherry. - Approuvé
6	14/2024	Intercommunalité - Election d'un représentant de la commission locale d'évaluation des charges transférées. - Approuvé
7	15/2024	Désignation d'un représentant à l'EHPAD Résidence de la Colline. - Approuvé

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**DU 08 FÉVRIER 2024**

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 02 février 2024, avec l'ordre du jour suivant :

- Demande de subvention à l'État (DETR/DSIL 2024) / Fourniture et pose d'une cuve enterrée au Vivier – Défense incendie
- Demande de subvention à l'État (DETR/DSIL2024) / Passage en LED de l'éclairage du centre-ville
- Demande de subvention au Département – Concert donné par Chœur de Safran
- Avis du Domaine – Cession d'un terrain au Rû Charlot
- Attribution d'un bail locatif – Impasse de Mocberry
- Intercommunalité – Élection d'un représentant de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- Désignation d'un représentant à l'EHPAD Résidence de la Colline
- Affaires diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHÂTEAU-RENARD,

Étaient présents : Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, M. Alain CHAPELEAU, Mme Édith MERLIN, M. René NIVEAU, M. Dominique COMONT, Mme Corinne MELZASSARD, Mme Sandrine MANTEAU, M. Duc DO, M. Philippe LEROY Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Patricia ROBERT, Mme Chantal FRANÇOIS ayant donné procuration à M. Dominique COMONT.

Absents : M. Arnaud ROY, M. Julien DUFAUT, M. Quentin JULIA, M. Romuald MALEC.

Date d'affichage : 05 février 2024

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

Mme Corinne MELZASSARD a été nommée secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2024.

III) COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION (ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Le Maire présente le compte-rendu n°02/2024 en date du 8 février 2024, sur les décisions qu'il a prises depuis la séance du 11 janvier 2024, en vertu des délégations consenties au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés).

a) Délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés)

<u>N°</u>	<u>Date</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant TTC</u>
1/2024	15/01/2024	AUDIKA	Achat bouchons d'oreilles	833,00 €
2/2024	15/01/2024	JALOUZOT	Remise aux normes électriques 60 rue Aristide Briand	12 517,96 €
3/2024	15/01/2024	SCB	Fournitures et pose de nouvelles motorisations SOMMER	4 509,60 €
4/2024	15/01/2024	SAS PLAISANCE	Création d'un passage bateau 49 rue du Faubourg des Martyrs de la Résistance	3 890,40 €
5/2024	17/01/2024	EARL BARON	Achat de plants de fleurs	3 408,00 €
8/2024	22/01/2024	A.P.A.G.E.H.	Travaux d'entretien route de Chuelles	1 600,00 €
9/2024	22/01/2024	A.P.A.G.E.H.	Travaux d'entretien rue des Abeilles	2 150,00 €
10/2024	22/01/2024	A.P.A.G.E.H.	Travaux d'entretien rue Anquetil	550,00 €
11/2024	23/01/2024	AGENDA DIAGNOSTICS	Devis DPE 3 Place de la République	195,00 €
12/2024	25/01/2024	MORESK	Devis piochement des enduits du bas-côté nord Église	5 941,72 €
13/2024	25/01/2024	EURL ROY PÉPINIÈRE PAYSAGE	Achat d'arbustes	1 178,00 €
14/2024	26/01/2024	RIVAL	Frais de réalisation et d'impression du bulletin La Grande Vie de Château	4 622,40 €

15/2024	26/01/2024	ACB	Consuel bureaux route de Gy-les-Nonains	300,00 €
16/2024	26/01/2024	CHŒUR DE SAFRAN	Contrat/prestation pour le 07 avril 2024	1 500,00 €
17/2024	31/01/2024	BOUCHERON MATÉRIEL AGRICOLE	Réparation télescopique	3 591,43 €
18/2024	01/02/2024	DICY MATÉRIAUX	Fourniture d'un regard, de buses et de tubes	1 603,98 €
19/2024	01/02/2024	PISSIER	Fourniture de terreau, paillis et fertilisant	1 031,52 €
20/2024	01/02/2024	PISSIER	Fourniture d'un allumeur piezo, pince à déchets et binettes	492,31 €
21/2024	05/02/2024	SOMELEC	Dépose de projecteurs	768,00 €
22/2024	06/02/2024	CAAHMRO	Fourniture d'engrais et de terreau	1 486,51 €

b) Délégation au titre de l'alinéa 8 (concession de cimetière)

6/2024	18/01/2024	Mme PLASSARD Maryline	Délivrance concession de terrain n° 1581	600,00 €
7/2024	18/01/24	M. PACHECO DA ROCHA Rui	Délivrance concession de terrain n° 1582	300,00 €

IV) DÉLIBÉRATIONS

1 – DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DETR/DSIL 2024) / FOURNITURE ET POSE D'UNE CUVE ENTERRÉE AU VIVIER – DEFENSE INCENDIE (délib n° 9/2024 – À l'unanimité - Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 65 046,00 € T.T.C.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet « Fourniture et pose d'une cuve enterrée au Vivier – Défense incendie » pour un montant de 65 046,00 € T.T.C.

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	54 205,00€
Travaux	54 205,00 €	65 046,00 €	Etat	16 261,50 €
Maîtrise d'œuvre	/	/	Région	/
X	/	/	Département	27 102,00 €
Y	/	/	Autres	/
	/	/	AUTOFINANCEMENT	10 841,50 €
Total	54 205,00 €	65 046,00 €	Total	54 205,00 €

- **SOLLICITE** une subvention de 16 261,50 € auprès de l'État, correspondant à 30% du montant du projet.
- **CHARGE M.** le Maire de toutes les formalités.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DETR/DSIL2024) / PASSAGE EN LED DE L'ÉCLAIRAGE DU CENTRE-VILLE (délib n° 10/2024 - À l'unanimité - Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **35 786,40 € T.T.C.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'État.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet « Passage en LED de l'éclairage public du centre-ville » pour un montant de **35 786,40 € T.T.C.**
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	29 822,00 €
Travaux	29 822,00 €	35 786,40 €	Etat	8 946,60 €
Maîtrise d'œuvre	/	/	Région	/
X	/	/	Département	/
Y	/	/	Autres	/
	/	/	AUTOFINANCEMENT	20 875,40 €
Total	29 822,00 €	35 786,40 €	Total	29 822,00 €

- **SOLLICITE** une subvention de 8 946,60 € auprès de l'État (DETR /DSIL2024), correspondant à 30% du montant du projet.
- **CHARGE M.** le Maire de toutes les formalités.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT – CONCERT DONNÉ PAR CHŒUR DE SAFRAN (délib n° 11/2024 - À l'unanimité - Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vu le budget communal,

M. le Maire

- expose qu'un concert sera donné par l'association Chœur de Safran, le dimanche 7 avril 2024, à l'Église St Étienne, pour un montant de 1 500 € (non assujettis à la TVA).
- Précise que cette prestation est susceptible d'être subventionnée par le département au titre du dispositif d'aide aux communes pour la programmation de spectacle dit des « Arts Vivants ».

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Recettes
Prestation musicale 1 500 €	Département (60%) : 900 € Autofinancement communal (40 %) : 600 €
Total : 1 500 €	Total : 1 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** et **D'APPROUVER** le projet de concert sur le thème des musiques de films, qui sera donné le 07/04/2024 par l'association « Chœur de Safran » ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département du Loiret ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **De SOLLICITER** une subvention au titre de l'aide aux communes pour la programmation de spectacles.

4 – AVIS DU DOMAINE – CESSIION D'UN TERRAIN AU RÛ CHARLOT (délib n° 12/2024 – À l'unanimité - Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

M. Philippe LEROY sort de la salle du Conseil Municipal pendant la discussion et le vote de cette délibération.

- Vu l'article L 2241 du CGCT ;
- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale de ce bien rendu le 24/01/2024 ;
- Vu la lettre de l'entreprise les établissements LEROY en date du 08 février 2024 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'avis du Domaine estimant à 2 635 € la valeur de la parcelle YI 114 le Rû Charlot, pour 527 m² ;
- **DÉCIDE** la cession de cette parcelle à l'entreprise les Établissements LEROY pour le prix de **2 635 €** ;
- **DIT** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'entreprise les Établissements LEROY ;
- **DÉSIGNE** Maître Gilles DUBOIS, notaire à Château-Renard en charge des formalités ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

5 – ATTRIBUTION D'UN BAIL LOCATIF – IMPASSE DE MOCBERRY (délib n° 13/2024 – À l'unanimité – Pour : 12 – Contre 0 – Abstention : 0)

M. le Maire informe le Conseil municipal que le logement situé 17 Impasse de Mocaberry va être prochainement disponible à la location, suite au départ du locataire.

- Vu la loi n° 89-462 du 06 juillet 1989 et notamment son article 10 fixant à 6 ans minimum la durée de location des logements quand le bailleur est une collectivité ;
- Vu la candidature de Mme Mahdjouba CHEVALIER,

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'un bail locatif au bénéfice de Mme Mahdjouba CHEVALIER, aux conditions suivantes :

- locaux : pavillon situé 17 Impasse de Mocaberry, d'une superficie de 71,50 m²
- destination de locaux : le bien loué est destiné exclusivement à la résidence principale du locataire
- durée du bail : 6 ans à compter du 1^{er} avril 2024
- montant du loyer mensuel : 500 €
- dépôt de garantie : 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail locatif ainsi que tout document s'y rapportant.

6 – INTERCOMMUNALITÉ – ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (délib n° 14/2024 – À l'unanimité – Pour : 12 – Contre 0 – Abstention : 0)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1 609 nonies C ;

- Vu la délibération de la 3CBO n° D2020_062 en date du 02 septembre 2020 validant le principe de composition de la CLECT à raison d'un délégué par tranche de 1 500 habitants par commune membre ;
- Considérant que la commune de Château-Renard s'est vu attribuer deux sièges au sein de la CLECT de la 3CBO ;
- Vu la démission de Mme Monique FEURE ;
- Vu l'exposé de M. le Maire qui rappelle que la CLECT a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. Elle est chargée par là-même de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal ;
- le quorum ayant été atteint ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** son représentant à la CLECT de la 3CBO en remplacement de Mme Monique FEURE, soit M. Jocelyn BURON ;
- **RAPPELLE** que le second représentant à la CLECT de la 3CBO est M. Duc DO ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Sandrine MANTEAU pense qu'il faudrait adresser un mot de remerciement à Mme Monique FEURE pour son investissement en tant que responsable, pendant presque 4 ans, de la Commission Finances et Budget.

M. le Maire répond qu'il a rencontré Mme Monique FEURE et l'a remercié à cette occasion.

7 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'EHPAD RÉSIDENCE DE LA COLLINE (délib n° 15/2024 – À l'unanimité – Pour : 12 – Contre 0 – Abstention : 0)

M. le Maire

- rappelle que suite à la démission de Mme Monique FEURE, il convient de désigner un représentant de la commune au Conseil d'Administration et au Conseil de la Vie Sociale de l'établissement « EHPAD de la Résidence de la Colline ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Mme Édith MERLIN représentante de la commune au Conseil d'Administration et au Conseil de la Vie Sociale de l'établissement « EHPAD de la résidence de la Colline ».

Affaires diverses et Tour de Table

M. le Maire :

- *communiqué le programme des formations proposées en février par l'AML 45*
- *propose de dénommer le panorama du nom de M. Jean-Charles PARÉ, ancien Maire de Château-Renard*
Il est prévu d'inaugurer cette place le 14 juillet à l'occasion de l'anniversaire du jumelage.

Mme Sandrine MANTEAU :

- *demande à M ; le Maire l'autorisation de créer un compte / une application ? Instagram pour partager des photos et vidéos de la commune.*
M. le Maire est tout à fait d'accord et lui conseille de se rapprocher de Mme Patricia ROBERT, adjointe en charge de la communication.
- *parle d'une dame de la commune qui est sur un fauteuil roulant et qui a laissé un long message sur le Facebook de la Mairie. Cette dame fait part du peu d'aménagement de l'espace public pour les PMR.*
Les élus conviennent qu'il faudrait engager une réflexion autour des voies partagées, de l'augmentation et/ou du déplacement du nombre de places de parking pour personnes handicapées, de l'aménagement de trottoirs à montée douce, des cheminements PMR d'un point à l'autre.

M. le Maire informe qu'il convient de revoir le planning prévisionnel des prochaines réunions du Conseil Municipal comme suit :

- 07 mars 2024
- 28 mars 2024
- 11 avril 2024

M. Philippe LEROY note que certaines personnes se garent à la semaine sur la place handicapée, située devant la Société Générale et regrette qu'il n'y ait pas de verbalisation.

Mme Édith MERLIN précise que la carte de stationnement délivrée à une personne handicapée permet d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de la durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Mme Sandrine MANTEAU dit avoir publié un post sur Facebook de la Mairie, portant sur l'Ile de Canada ; ce message a été bien partagé.

À ce sujet, M. le Maire informe que l'EPAGE du bassin du Loing s'est manifesté auprès de lui car a craint que l'on prélève les cailloux du lit de la rivière pour construire le mur de rive.

M. Dominique COMONT souhaite que l'on réfléchisse à un aménagement du parking aux abords de la maison de l'Ile du Canada.

M. Le Maire dit que ce contact sera pris auprès de l'entreprise Sauvegrain Paysage.

Mme Sandrine MANTEAU rappelle que l'Assemblée Générale du Syndicat Initiative se tient vendredi 09 février 2024. L'idée est d'ouvrir la Maison Jeanne d'Arc à d'autres associations à dominante culturelle ainsi, que de faire vivre ce lieu : réunions, expositions, causeries sous l'égide du Syndicat d'Initiative.

M. Dominique COMONT fait le point sur les travaux de l'Église et parle de leur financement ; il regrette qu'à ce stade, la Fondation du patrimoine ne puisse pas encore être sollicitée.

M. Alain CHAPELEAU :

- répond que l'association BARBACANE est en cours de constitution
- parle du projet d'aménagement de la place du Château.

Même si le CAUE a fait une étude préliminaire, le recours à un architecte du patrimoine est obligatoire. Pour information, le coût de cette étude serait d'environ 35 000 €.

M. Philippe LEROY souhaite que le Comité des Fêtes libère le local du Rû Charlot qui appartient désormais à son fils.

Mme Corinne MELZASSARD fait part de la venue de M. Marc GAUDET ,président du conseil départemental du Loiret, à la MJC, le 13 février 2024 à 9h.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 20 heures 20 minutes.